

Image not found or type unknown



Donation d'un terrain viable

Par **Beconcini**, le **12/09/2009** à **08:39**

Bonjour, je voudrais léguer un terrain (appartenant à ma femme et à moi) gratuitement à ma fille, pour qu'elle puisse construire une maison d'habitation ; merci de votre éventuelle réponse

Par **Tisuisse**, le **12/09/2009** à **09:52**

Bonjour,

Ce n'est pas impossible mais sous réserve que cela ne déséquilibre pas les parts futures d'héritage de vos autres enfants si vous en avez. Sinon, rien ne s'y oppose. Votre notaire, qui établira l'acte de cession, vous expliquera tout ça.